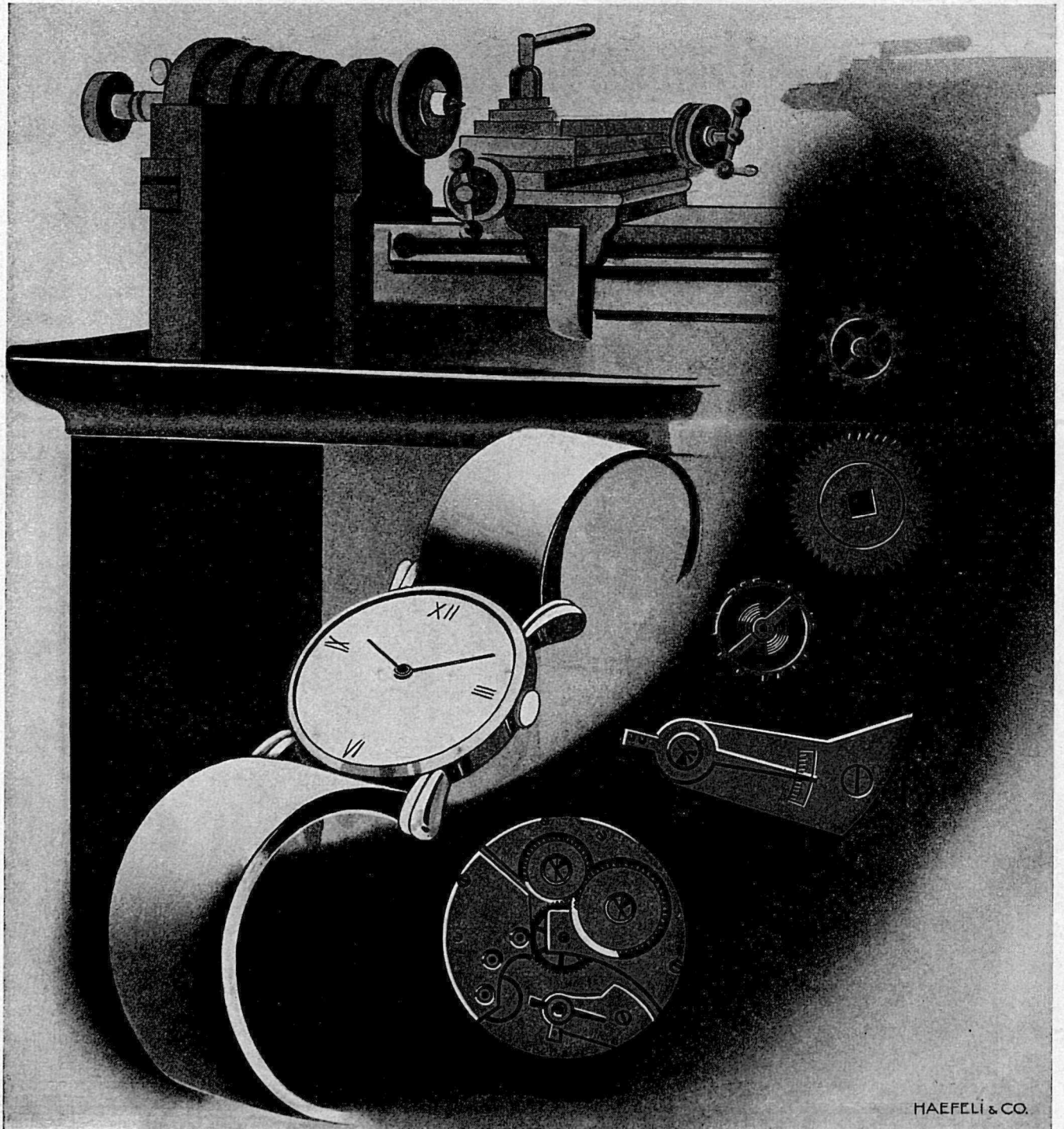
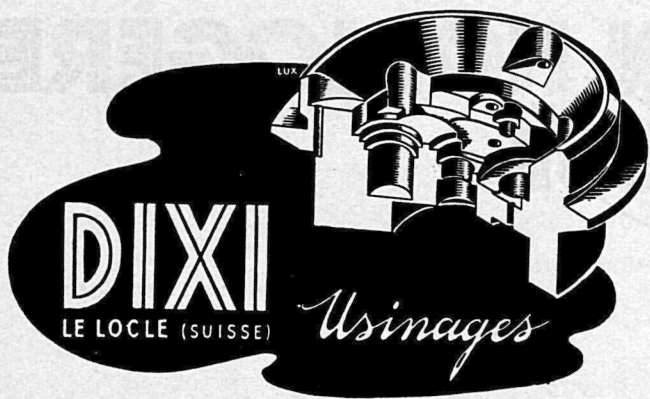


LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE

DES ASSOCIATIONS PATRONALES, DES CHAMBRES DE COMMERCE, DES BUREAUX DE CONTROLE, DE L'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE
ET DE LA FIDUCIAIRE HORLOGÈRE (FIDHOR)





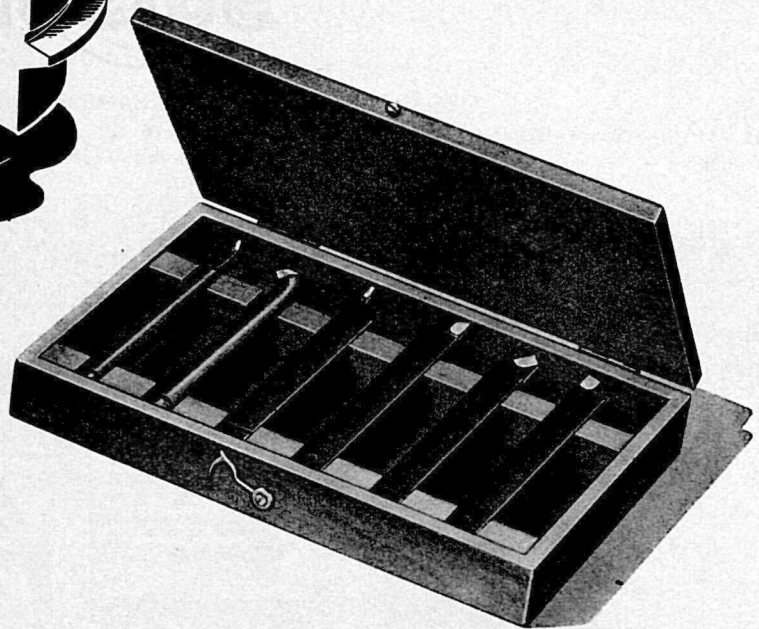
Ses spécialités

USINE I

Usinages divers

**Fabrication de burins
en métal dur**

(Coffrets pour mécaniciens)



publicolor

AZURA

**PRODUITS
CELESTIN KONRAD
MOUTIER (SUISSE)**

HORLOGES à poser, 8 jours, à barillet, avec sonnerie

RÉGULATEURS 8 jours, à barillet, avec sonnerie

PENDULETTES 1 jour, à poids, avec sonnerie

PENDULETTES 1 jour, à poids, sans sonnerie

PENDULETTES 1 jour, à poids, coucou avec chant

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

SUISSE

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 22.- Fr. 11.-
Compte de chèques postaux IV b 426

Régie des annonces:
PUBLICITAS S. A., NEUCHÂTEL
Téléphone 5.42.25

RÉDACTION ET ADMINISTRATION: LA CHAUX-DE-FONDS, RUE LÉOPOLD-ROBERT 46, TÉLÉPHONE 2.24.49

Le fait du jour

L'horlogerie suisse doit faire face à deux difficultés :

1. La concurrence étrangère, qui fut de tout temps, reprend énergiquement, et avec des moyens nouveaux.

2. Il y a incompréhension de la part de nombreux milieux, dans le pays même.

Hors de nos frontières, les obstacles surgissent à tous les points de l'horizon. En quelques jours, on apprend que l'Argentine prononce un embargo presque total sur l'importation de la montre, considérée, ici ou ailleurs, à toutes les époques de crise, comme article de luxe. En Belgique, les intermédiaires s'assurent des marges de bénéfice injustifiées, témoin les interpellations au Parlement. On discute de contingent à l'importation de la montre or et l'inquiétude des acheteurs est à son comble, car, dans le prochain tarif commun de la Benelux, l'Union douanière Belgique-Pays-Bas-Luxembourg, des droits de 12 % ad valorem seraient prévus, ce qui entraînerait une augmentation de prix de 10 à 20 %. Les Français sont très fiers de l'École nationale supérieure de mécanique de précision qui, avec un Laboratoire de recherches des plus perfec-

tionnés, remplacerait l'Institut de chronométrie, à Besançon. Du coup, la France va éliminer la concurrence allemande, bien qu'elle se préoccupe, d'un autre côté, des efforts faits par l'Angleterre pour créer une fabrication horlogère, grâce à l'aide de la Suisse. Aux Etats-Unis, les manufactures d'horlogerie se félicitent d'avoir trouvé un nouvel alliage pour ressorts de montres, le durspring, « first in the World », comme on dit là-bas. Notre ressort d'acier au carbone n'est, malgré tout, point encore battu, la métallurgie de l'alliage américain étant très coûteuse, pour ne pas dire trop, et son usinage difficile. Enfin, comme si ce n'était pas assez, et toujours dans la semaine sous enquête, les Russes confirment leur information de juin, concernant la création, à Tcheliabinsk, d'une fabrique-type d'horlogerie.

En Suisse, les horlogers se plaignent, à juste titre, du malentendu persistant dont ils sont l'objet. On les accuse toujours de réaliser des gains, et les ouvriers des salaires, extraordinaires. Tout au contraire, les bénéficiaires, pour les uns et pour les autres, n'ont été aménagés que dans une proportion qui ne tranche en rien sur les moyennes de l'économie nationale. Par contre, l'impôt sur les bénéfices de guerre pèse lourdement sur la fabrication et les mesures bien connues de contingentement ajoutent encore aux soucis des chefs d'entreprise.

Pour cette raison, la Chambre suisse de l'horlogerie et la Centrale d'économie de guerre du département de l'Économie publique ont organisé une tournée de presse qui doit, une fois pour toutes, permettre à la nation de se faire une idée de la situation.

À l'étranger, nos horlogers présentent leur marchandise à toutes les grandes expositions : hier, Milan ; demain, Copenhague.

Souhaitons qu'on finisse par nous entendre. Que la clientèle étrangère, d'une part, puisse recevoir l'article de qualité qu'elle désire et que nos autorités économiques et financières, d'autre part, nous facilite la tâche en libérant l'horlogerie de toute entrave.

26. VII. 1947.

Sommaire

	Pages
LE FAIT DU JOUR	597
POLITIQUE EUROPÉENNE	
L'économie d'un bloc oriental, par Ch. B.	599
LA RÉFORME DES FINANCES FÉDÉRALES	
Commentaire du rapport des experts	601
SOCIÉTÉ CHRONOMÉTRIQUE DE FRANCE	
Assemblée générale des 28 et 29 juin 1947	603
PERSPECTIVES AMÉRICAINES	
Dépression réelle ou de caractère correctif ?	607
REMARQUES SUR LES RESSORTS DE BARILLETS	
DURA POWER (ELGIN), par Fridolin Wiget	608
INTERDICTION D'IMPORTATION EN ARGENTINE	
La Suisse particulièrement affectée	610
DIVERS	599 - 601 - 610 - 611

*barillet
complet*

L'AZURÉA



*garanti
interchangeable*

**Célestin
KONRAD**

FABRIQUE "L'AZURÉA"
MOUTIER, J.-B. SUISSE

FABRIQUE DE PIERRES
POUR L'HORLOGERIE

*Ferdinand
Krügel & a.*

Maison de confiance
fondée en 1902

TRAVERS (SUISSE)

TOUS LES GENRES :

PRÉCISION
GRANDE PRODUCTION
RAPIDITÉ DE LIVRAISON
EXPORTATION

HOCHREUTINER & ROBERT S. A.

Titulaire des patentes de commerce, de fondeur et d'essayeur

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléphone 2 10 74 Serre 40


MÉTAUX PRÉCIEUX
ACHAT ET VENTE

CHAINES "SERPENT"

EN OR 750/1000 GARANTIS
Jaune, rouge, vert (or vert, stock limité)
En argent 950/1000 — En doublé or laminé

Gourmets et forçats

RENSEIGNEMENTS ET PRIX SUR DEMANDE



CARY
LE LOCLE

La voie de la sécurité

Cales étalons, toutes jauges, outillage de précision,
comparateurs et dynamomètres CARY

Politique européenne

L'ÉCONOMIE D'UN BLOC ORIENTAL

L'Europe orientale reste à l'écart du plan Marshall. Pourra-t-elle s'organiser sans lui ?

Disons, préalablement, que l'abstention provoquée par les Soviétiques n'est pas, financièrement, une mauvaise affaire pour les Etats-Unis. Tel qu'il est prévu actuellement, dans ses grandes lignes, et de façon tant soit peu théorique, le Plan ne suffira pas à l'Europe. C'est du moins l'opinion du « Financial Times », qui s'y connaît en la matière. En outre, on envisage déjà, aux Etats-Unis, au Congrès ou dans les sphères voisines, de réduire l'ampleur du problème d'aide économique à l'Europe.

D'autre part, les Américains ne sont guère intéressés aux échanges de l'U. R. S. S. et de ses pays satellites. La preuve ? D'après la cadence actuelle de leur commerce extérieur, ils prévoient pour 1947, une exportation totale de 5,4 milliards de dollars à destination de l'Europe : 1,3 intéressant la Grande-Bretagne et 3,4 l'Europe occidentale. Il ne reste pour l'U. R. S. S. que 191 millions de dollars et pour tous les pays qu'elle contrôle, 532.

De façon générale, les grands Alliés manifestent peu d'intérêt pour les relations commerciales avec Moscou. A Paris, on ne voit pas de mouvement d'échange de quelque importance entre la France et la Russie. Un traité de commerce a été signé le 25 décembre 1945 ; on n'en est encore qu'à la communication des listes de produits à demander de part et d'autres. Les pourparlers anglo-russes se poursuivent avec des hauts et des bas ; à l'heure actuelle, on est fort sceptique quant au résultat définitif. Il semble bien que la Russie ne peut pas livrer les céréales que le Royaume-Uni lui demande, les pays dépendant du Kremlin étant maintenant obligés de chercher secours auprès de lui.

Même avec la zone occupée par les Soviétiques, en Allemagne, les relations sont difficiles à établir. Le « rideau de fer » empêche des rapports utiles et, en particulier, les livraisons d'acier de la Ruhr contre produits agricoles de l'Est diminuent à vue d'œil. La Pologne ne se fait guère illusion sur les bénéfices, qu'elle retirera d'échanges économiques avec son ancien ennemi. La Suède tente un accord sans conviction. La Suisse est déçue de sa première tentative.

Mais, peut-être, les avantages seront-ils plus évidents quand il s'agira pour la Russie d'organiser la zone qu'elle occupe. Et nous savons qu'elle s'y emploie. Le gouvernement soviétique prépare de mystérieux traités de commerce avec les Etats dépendants. Prague vient de ratifier l'accord passé par son président du Conseil, à Moscou. Un nouvel arrangement commercial lie la Hongrie aux Soviétiques depuis le 14 juillet. L'expansion économique des Russes dans la capitale autrichienne retient l'attention. On articule le chiffre de 50.000 agents de commerce, en civil, opérant à Vienne pour le compte de Moscou. Avec la Bulgarie, la Russie vient de signer son troisième accord commercial depuis la guerre. C'est également en juillet que les Polonais se sont engagés vis-à-vis des Russes. Ce n'est un secret pour per-

sonne que l'influence soviétique s'accroît dans l'économie finlandaise. Au surplus, les Russes débordent leur sphère d'influence : chacun connaît le traité qu'ils ont quasiment imposé à la Suède.

Toutefois, une chose est de signer des contrats et une autre d'en tirer profit. On est en droit de se demander si la Russie réussira à réaliser le bloc occidental dont elle parle.

Chiffres en mains, on constate que des cinq pays qu'on peut taxer de danubiens : la Tchécoslovaquie, l'Autriche, la Hongrie, la Yougoslavie et la Roumanie, deux seulement, l'Autriche et la Hongrie, ont des intérêts dominants dans la région. La Yougoslavie, année normale, traitait plutôt avec l'Allemagne et la Roumanie, comme la Tchécoslovaquie, avec l'Europe occidentale. Les Etats danubiens n'alimentaient un courant d'échange avec la Pologne que pour une valeur de 1 à 3 % de leur commerce extérieur total, 12 % exceptionnellement pour l'Autriche. Avec la Bulgarie ou la Finlande, le pourcentage n'atteignait qu'une fois 1. Avec la Russie, Etats baltiques compris, les relations économiques s'établissent au total de 1,8 % en ce qui concerne la Tchécoslovaquie, 0,4 pour la Roumanie, 0,3 pour l'Autriche, 0,2 pour la Hongrie et 0,1 pour la Yougoslavie ! C'est assez dire que ces Etats tournent carrément le dos, commercialement parlant, à leur puissant Allié.

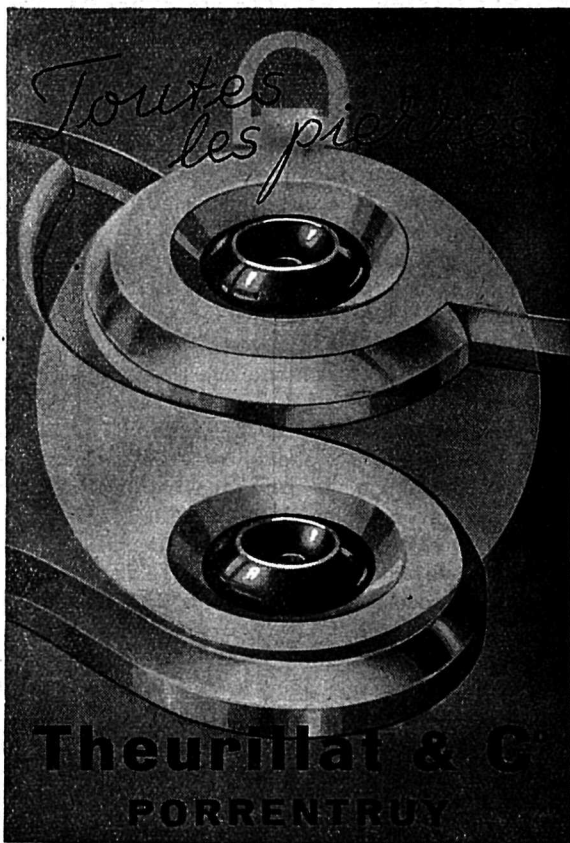
Il est vrai que l'U. R. S. S. peut aujourd'hui parler haut et ferme et renverser les courants normaux. Elle arrivera aisément à créer dans sa zone une véritable autarcie du charbon et du pétrole, contrairement à l'Europe occidentale. Mais là, s'arrêtent ses chances.

Il est plus que probable que ses partenaires, liés avec l'Occident par de nombreux traités, en tireront un bien plus grand avantage. Et la Russie laissera faire, car ainsi, elle ne vaudra pas porter la responsabilité d'un échec du Bloc oriental. Ch. B.

Registre du commerce

23/6/47. — Société anonyme Les Pâquerettes, aux Brenets. Les signatures de Georges Chabloz, administrateur démissionnaire, et Jean Eckert, fondé de pouvoir, sont radiées. André Glauser, de Ferenbalm (Berne), au Locle, a été nommé administrateur ; il signe collectivement avec un autre administrateur ou un fondé de pouvoir. Rodolphe-Ernest Ahlès, de Neuchâtel, aux Brenets, fondé de pouvoir, a été nommé directeur ; il signe collectivement avec un administrateur ou un fondé de pouvoir.

24/6/47. — H. Moser et Cie, S. A., au Locle, fabrication et commerce de l'horlogerie. La maison confère procuration collective à Paul-Vital Perrenoud, de La Sagne, au Locle, et Jean-Eric Pfister, de Zurich, au Locle.



La Fédération Horlogère Suisse

*Le seul hebdomadaire
 de l'industrie horlogère suisse*

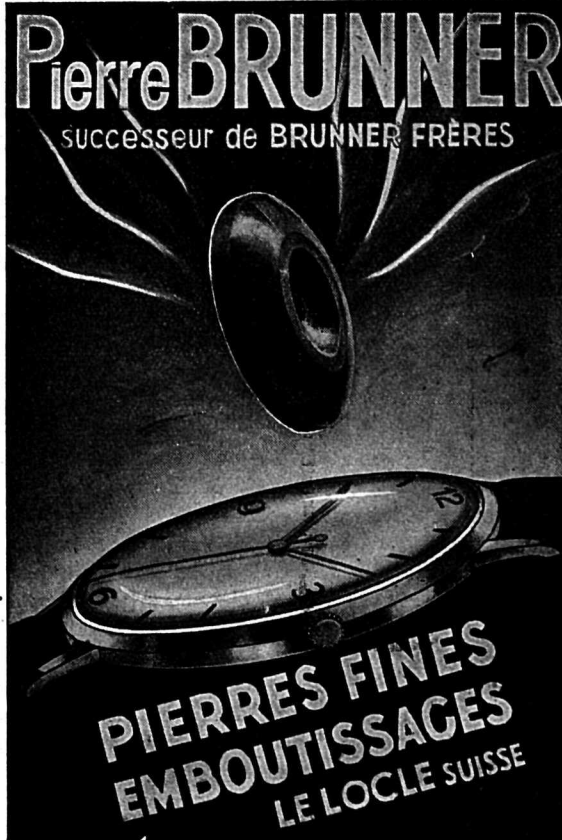
Jeux de chiffres et lettres

BERGEON



Hauteur: $\frac{3}{4}$ - 1 - 1 $\frac{1}{2}$ - 2 - 2 $\frac{1}{2}$ - 3 - 4 mm
 Un poinçon de qualité, fabrication suisse

BERGEON & C^{IE}
 LE LOCLE (SUISSE)



La réforme des finances fédérales

COMMENTAIRE DU RAPPORT DES EXPERTS

(by) Un récent « Bulletin de Documentation économique » révèle les lumières et les ombres du Rapport des experts sur le problème des finances fédérales. Ce dernier va prochainement revenir sur le plan de l'actualité.

En effet, le présent régime financier repose en grande partie sur les pleins pouvoirs. Ceux-ci expirent à fin 1949 et il faut faire rentrer dans la légalité, à cette date-là, le système financier de la Confédération. La Commission de spécialistes a fait son travail en conscience. Son rapport servira de base au Conseil fédéral pour le Message qu'il adressera aux Chambres, cet automne.

Elle propose à l'Exécutif une réduction du budget, en 1950, de 450 millions. Les économies sont appréciables, mais ses 1300 millions le font encore supérieur, de plus du double, au dernier budget d'avant guerre.

Les dépenses pour le personnel devraient subir une forte compression. On demande de diminuer le corps des fonctionnaires de 26.000 à 18.000. La compression paraît insuffisante. En additionnant le nombre des personnes travaillant pour l'Etat, Confédération, cantons, communes, on arrive à une véritable armée : près de 230.000 individus ! En d'autres termes, un Suisse sur vingt est au service d'une administration publique et tout citoyen suisse paie 100 francs par an pour le seul traitement des fonctionnaires fédéraux (ceux des C. F. F. exclus), ce qui correspond à 400 francs pour une famille de quatre personnes !

Les experts préconisent un abattement considérable sur les dépenses de défense nationale et s'étonnent que le personnel compte encore 11.000 fonctionnaires, alors que le tiers de ceux-ci suffisait en 1938 ! ?

La proposition la plus hardie concerne les subventions fédérales. La Commission propose de supprimer celles qui sont destinées à abaisser le coût de la vie ou à subventionner la construction de logements. Toutefois, le Conseil fédéral s'est engagé à ce titre jusqu'en 1950.

Les experts auraient pu faire œuvre plus utile en examinant où il serait possible de remettre aux cantons, organisations professionnelles, particuliers, les tâches incombant actuellement à l'Etat central. Ce pourrait être le cas pour la construction de logements, l'assurance-chômage, l'assurance-maternité, etc. De même, et non plus sur le plan social, mais économique, les importations qui passent encore par des organismes officiels centraux devraient être remises à des organisations professionnelles. Le Conseil fédéral serait bien inspiré en repensant tout le problème des relations de l'Etat et de l'économie.

Une disposition plus importante assurerait l'impossibilité pour le Parlement de dépasser les propositions du gouvernement. Elle n'a rien d'anti-démocratique : les Communes britanniques l'appliquent et Genève l'a aussi mise en vigueur depuis 1937.

Au chapitre des recettes, la Commission n'a pas non plus atteint le but d'une véritable réforme financière : simplifier le plus possible le régime fiscal actuel. On

n'a fait que constitutionaliser les impôts existants, ne supprimant que l'impôt compensatoire sur les grands magasins, de rendement d'ailleurs minime, et en rajoutant un nouveau, l'impôt sur les boissons.

Les spécialistes préconisent une augmentation des droits de douane. Il ne peut en résulter qu'un relèvement du prix de la vie et des mesures de rétorsion de l'étranger. Si l'impôt sur le chiffre d'affaires est maintenu, la liste des denrées exonérées serait accrue.

Nos spécialistes n'ont pas crû pouvoir éviter l'augmentation des taxes des P. T. T., contrairement pourtant au principe même de la Constitution. Leur conception de la régie d'Etat est d'ailleurs fautive : cette dernière doit être un service et non une source fiscale.

Dans le cadre de l'imposition indirecte, la Commission fait rendre 50 % de plus à l'impôt sur le luxe, terme dont nous voudrions bien connaître la définition. Son impôt fédéral sur les boissons eût été populaire si on l'avait employé pour garantir l'A. V. S., mais il risque, cette fois-ci, de susciter les mêmes réactions qu'il y a quelques années.

Le point central de son projet est l'imposition directe. N'allongeons pas en ce qui concerne les droits de timbre et l'impôt anticipé ; retenons que les experts consacrent l'impôt de défense nationale.

La perpétuation constitutionnelle de l'impôt fédéral direct équivaut à renoncer à une réforme financière. Pourtant, il y a des solutions fédéralistes réalisables : celle du parti catholique-conservateur, par exemple, qui remplace l'impôt fédéral direct par l'attribution à la Confédération du produit total de l'impôt anticipé.

Dans la question des finances fédérales, la Commission n'a fait que replâtrer l'actuel édifice branlant.

Trafic des paiements avec l'étranger

ARGENTINE PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'IMPORTATION ET DE DEVICES

La Banque centrale d'Argentine a suspendu, avec effet à partir du 14 juillet 1947, dans le sens d'une mesure transitoire, l'octroi de devises pour les montres de tout genre (nos 911-918 et 922-939 du tarif douanier argentin). Les réveille-matin de tout genre des nos 919, 920 et 921 du tarif douanier argentin ne sont donc pas touchés par cette mesure.

URUGUAY - PAIEMENTS COMMERCIAUX

Aux termes d'une communication télégraphique de la Légation de Suisse à Montévidéo, les autorités uruguayennes viennent d'étendre avec effet immédiat l'obligation de requérir un permis préalable de change aux importations de marchandises de la première et de la seconde catégorie. Il s'ensuit que le permis préalable de change est exigé maintenant pour l'importation en Uruguay des marchandises de toutes les trois catégories existantes.

PIERRES CHASSÉES, CHATONS, BOUCHONS

ALBERT STEINMANN

Rue Léopold-Robert 109
Téléphone 2 24 59

LA CHAUX-DE-FONDS

Des pierres de qualité - Un travail précis
Surveillé par un technicien

Seul fabricant des machines à calculer «STIMA» et «TREBLA»

Se charge de la fabrication de tous genres de
compteurs et de tous travaux de grande série

ANCIENNE FABRIQUE L. E. PIGUET



E. PIGUET

Successieur
LE BRASSUS

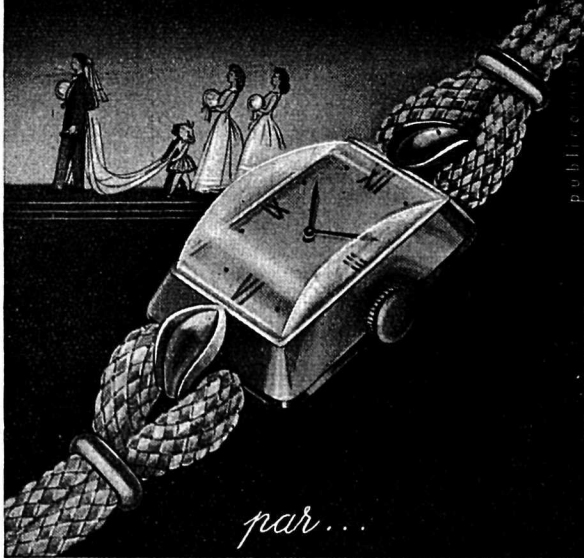
Spécialiste des mécanismes
compliqués depuis 1858

Chronographes - Rattrapantes
Sonnerie - Quantièmes

Ebauches qualité Genève,
calibres réservés

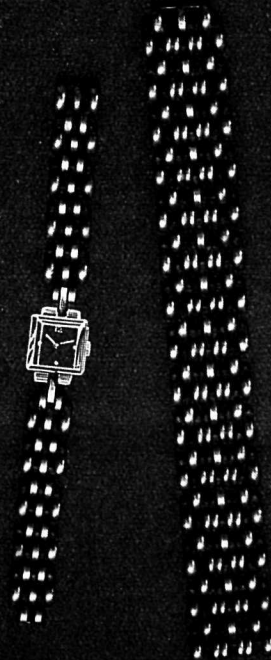
Calendrier 12 ""
s'adaptant sur plusieurs
calibres d'Ebauches s. a.

Mouvement et boîte sont bien mariés



PFENNIGER & Co S.A.

FABRIQUE DE BOITES DE MONTRES OR
LA CHAUX-DE-FONDS



MAULEY & Co BIENNE

Téléphone 2 71 15

LE BRACELET ÉLÉGANT
POUR MONTRES ET BIJOUTERIE

JACQ. THOMA

WINTERTHOUR

(Suisse) Téléphone (052) 2 67 73



Fabrique spéciale
de brosses métalliques

Maison suisse fondée en 1877

BUREAU DE
REPRESENTATION

REININ
A. REININ
LE PONT ENTRE LE CLIENT
ET LE FABRICANT

est à votre disposition pour
tout ce qui concerne les
articles qu'il représente



CADRANS

Catalogues et échantillons sur demande
Commission

Société chronométrique de France

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES 28 ET 29 JUIN 1947, À MORTEAU - VILLERS-LE-LAC

L'Assemblée générale de printemps de la Société chronométrique de France a tenu cette année ses assises à Morteau et Villers-le-Lac, les 28 et 29 juin.

Trois séances de travail étaient prévues au cours desquelles quatorze conférences ou communications scientifiques ont été faites. Une exposition de machines et nouveautés touchant l'horlogerie était organisée dans le nouveau local destiné à abriter l'atelier-école de Morteau. Enfin, un certain nombre de festivités, vin d'honneur, déjeuner en commun, banquets, excursions, agrémentaient le programme.

La séance d'ouverture a eu lieu à Morteau le 28 juin, à 10 heures, sous la présidence de M. Jules Haag, membre de l'Institut, président de la société, qui a d'abord souhaité la bienvenue aux assistants au nombre desquels il a souligné la présence de représentants des principales Fédérations des groupements et des Chambres syndicales de Fabricants d'horlogerie, grossistes et horlogers détaillants de France, des écoles d'horlogerie et associations d'Anciens élèves, des principaux organismes scientifiques français (Bureau international de l'heure, Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques, Observatoire de Besançon, Institut de chronométrie de Besançon, Cétéhor, etc.), enfin d'une très importante délégation suisse dans laquelle la Société suisse de chronométrie était représentée en particulier par son président, M. Bossart.

L'assemblée est appelée à voter sur une modification des statuts et à élire quatre membres du Conseil d'administration. Sont élus : M. Joseph Auricoste, fabricant d'horlogerie à Paris, M. Jacques Letard, président de la Chambre syndicale nationale de l'horlogerie en gros, des importateurs et fournisseurs en horlogerie, M. Camille Mercier, président de la Fédération nationale de l'industrie de la montre, M. Albert Pérard, membre de l'Institut, directeur du Bureau international des poids et mesures.

Enfin M. Baillaud, secrétaire général, proclame la liste des nouveaux sociétaires admis.

M. le président donne ensuite la parole aux auteurs des communications et des conférences :

Sur les travaux en cours au Laboratoire de l'Institut de chronométrie de Besançon

par M. Mesnage, maître de conférences à la Faculté des sciences de Besançon

Exposé tenant lieu d'une courte visite au Laboratoire de l'Institut de chronométrie considéré comme Laboratoire de recherches. Le point de vue de l'Institut est surtout l'étude du chronomètre pour lui-même, des influences qu'il subit et des réactions qu'il leur oppose. Les recherches avancent simultanément dans deux directions, horloges à basse fréquence à pendule pour les longues durées, horloges à haute fréquence à quartz pour les temps courts.

Remarques sur l'isochronisme des horloges et la conservation de l'heure

par M. Tiercy, directeur de l'Observatoire de Genève

Il s'agit dans cette note des expériences et observations faites à l'Observatoire de Genève sur la suspension des pendules à gravité et sur une horloge à quartz.

Les suspensions à couteau de trois horloges ont permis de faire quelques constatations, à l'occasion des tremblements de terre des 25 janvier et 30 mai 1946. Deux de ces couteaux sont de type ordinaire de forme effilée, faisant corps avec le pendule et oscillant sur un support fixe, les secousses sismiques ont eu lieu dans les deux cas dans un azimut E. W. coïncidant avec celui des arêtes des couteaux ; la marche de ces deux pendules ne semble pas avoir souffert des secousses en question. Dans la troisième de ces horloges on a affaire à un plateau mobile faisant corps avec le pendule et roulant sur un couteau fixe à section droite circulaire ; plus exactement le « couteau » est constitué par une série de petites billes sphériques bien alignées ; le pendule oscille dans le premier vertical. Lors du tremblement de terre du 30 mai le couteau, fixé au support et entraîné avec celui-ci, a glissé sous le plateau mobile convenablement incliné ; il y eut arrêt de l'horloge.

D'ailleurs aucun de ces trois couteaux n'est capable de conserver l'isochronisme des oscillations si l'amplitude de celles-ci venait à varier. Sur ce point il convient de rappeler qu'un indéniable progrès a été réalisé par le calcul et la construction du volumineux « couteau » de M. Haag. Mais la théorie de cet imposant couteau ou rouleau semble appeler encore quelques retouches.

En ce qui concerne les suspensions à lame flexible on sait qu'elles ne répondent pas aux espoirs qu'on avait mis en elles pour la conservation de l'isochronisme et leur théorie est loin d'être satisfaisante. Andrade l'avait bien montré.

Cependant en 1929, un physicien italien, le professeur F. Triconi, a traité ce problème plus complètement que cela n'avait été le cas auparavant ; sa théorie, qui tient compte de la traction longitudinale exercée sur la lame constitue un progrès indéniable. Mais elle appelle, elle aussi quelques compléments ; il faudrait envisager l'allongement possible du ressort et une variation du module E ; il faudrait étendre les formules au cas d'oscillations non réduites à des déformations infinitésimales ; il faudrait enfin remarquer que, pour un poids du pendule un peu fort la lame est brusquement courbée au voisinage d'un de ses points, la déformation n'est donc plus répartie tout le long du ressort. Tout cela entraîne évidemment des difficultés nouvelles.

Tout compte fait, la lame de suspension ne permet pas de conserver l'isochronisme des vibrations, comme Jurgensen l'espérait ; elle ne donne guère de meilleurs

Sels de métaux précieux

pour la galvanotechnique

Notre spécialité : Solution de cyanure double d'or et de potassium pour plaqué or.
Qualité supérieure

ROTHENBERGER, KÖPPEL & C^{IE}, ST-GALL 11

POUDRE DE DIAMANT CALBRÉE, TOUTES GRADUATIONS « Diacal »

POUR SCIAGE POUR PERÇAGE
TOURNAGE GRANDISSAGE
LAPIDAGE POLISSAGE
VÉRIFIAGE

QUALITÉ - RÉGULARITÉ DU GRAIN



S. H. KAHL - GENÈVE

12. BD DU THÉÂTRE - TÉL. (021) 4 90 21

ACIERS SUEDOIS FAGERSTA



COURVOISIER & CO

B I E N N E

Livrable de suite de notre stock :

PRESSES A EXCENTRIQUE

à col de cygne, course réglable et commande individuelle,

15/20 tonnes et 35/40 tonnes avec table mobile et commande par volant, 35/40 tonnes avec table mobile et harnais d'engrenages,

50/60 tonnes avec table fixe et harnais d'engrenages,

livrable en automne 1947 :

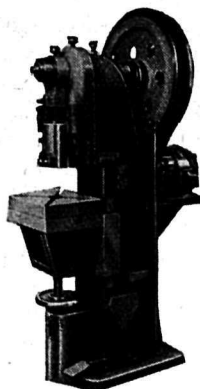
125 tonnes avec table fixe et harnais d'engrenages,

livrables en juillet 1947 :

presses inclinables de 38/42 ts.

WILDBOLZ & Co, LUCERNE

Téléphone (041) 2 12 89



Patent - Packing

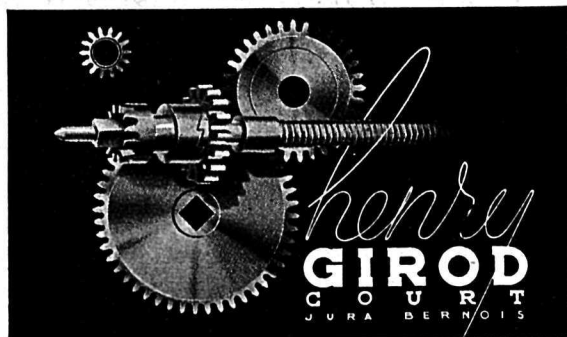
Rouleaux en 100 cm à 100 yards, à des prix très avantageux, livrable du stock.

P. Gimmi & Co, « Au Papyrus »
Saint-Gall

Welche Uhrenfabrik die Pendeluhren herstellt hätte Interesse an

Hauptpatent

für solche in Fabrikation zu übernehmen.
Offerten unter Chiffre Fc 13965 Z, an Publicitas Zürich.



Rédacteur responsable de la partie rédactionnelle : « La Fédération Horlogère Suisse » S. A., La Chaux-de-Fonds.

résultats que le « couteau » ordinaire, elle présente l'avantage de ne pas glisser, en cas de secousses sismiques, mais elle risque de se déformer.

Telles sont les expériences et les observations faites à l'Observatoire de Genève où l'on pense pouvoir assurer au mieux la conservation de l'heure, d'une part en réalisant la constance des impulsions d'entretien d'un pendule quasi libre, d'autre part en mettant en jeu une horloge à quartz récemment construite à l'Observatoire même et qui marche depuis deux mois.

La limite élastique des corps métalliques déduite d'une singularité mise en évidence dans le diagramme contrainte-déformation

par P. Vernotte, ingénieur en chef de l'air

Résumé

Si l'on peut sans doute rattacher correctement la limite élastique d'un corps métallique à l'apparition de déformations permanentes une telle définition se heurte à de grandes difficultés d'application; d'autre part, le domaine purement élastique n'a aucune raison d'être caractérisé par une loi linéaire de déformation. L'auteur propose donc de caractériser l'apparition d'une limite élastique par la mise en évidence d'une singularité sur le diagramme contrainte-déformation ce qui a l'intérêt de déterminer la limite élastique en une expérience unique.

Le commencement du diagramme définissant en principe la loi du régime élastique on extrapole cette loi jusqu'au bout du diagramme expérimental et la différence entre la déformation expérimentale et cette loi élastique donne la déformation rationnelle non élastique. δ serait nul, en principe jusqu'à une certaine contrainte $x = \xi$. Or, il est impossible de distinguer, vu la légère imprécision des mesures, entre une ligne ne quittant l'axe des x qu'à partir de ξ , et une ligne continue ayant simplement un maximum de courbure en ξ , ligne du type $e^{-\frac{1}{x}}$ ou x^n avec n grand un tel type de la loi étant invraisemblable en l'absence de théorie on posera qu'il y a effectivement singularité, si pour représenter la courbe résiduelle δ par un terme Ax^n il faut donner à n une valeur inexplicablement grande.

Dans le cas d'un duralumin, on trouve $n = 20$; $n = 10$ dans le cas d'un alliage léger AP 33; $n = 5$ dans le cas d'un acier chrome-molybdène. Dans ces trois cas on admet l'existence d'une limite élastique différente de zéro, bien que, pour l'acier en question, le diagramme soit très courbé dès l'origine.

On améliore la précision de la détermination de ξ on posant que la courbe δ à partir de ξ a une ordonnée proportionnelle à $(x - \xi)^2$ et inversement proportionnelle à $\frac{1}{\varphi - x}$, étant la contrainte de rupture déterminée par la même expérience (et rapportée comme toutes ces contraintes à la section initiale de l'échantillon, hypothèse en fait peu arbitraire. On est ainsi conduit à identifier le produit $(\varphi - x)\delta$ avec la parabole $B(x - \xi)^2$ dont le sommet d'abscisse ξ donne la limite élastique cherchée.

La transformation $\theta = \Phi$, $P = \rho \cos^2 \Phi$ appliquée avant un pôle au moins voisin de la parabole, et un

axe origine perpendiculaire à l'axe de la parabole, conduit très sensiblement à un cercle dont le centre a pour abscisse l'abscisse du sommet le compas à la main on trouve très facilement les éléments de ce cercle et par suite la limite élastique.

La mesure de temps très courts

par l'ingénieur général Libessart

Dans un exposé illustré par l'examen de nombreux clichés, M. l'ingénieur général des fabrications d'armement Libessart, expose les progrès réalisés dans les appareillages utilisés pour la mesure des temps très courts.

Rappelant que le temps se présente à nous sous forme discontinue par les appareillages mécaniques qui procèdent par saccades, soit sous forme continue lorsqu'on possède la notion de vitesse, M. Libessart passe en revue quelques appareils modernes qui ont reçu d'importants perfectionnements du fait de la guerre.

Un appareil remarquable est le compteur de temps à aiguille à cadran qui compte le nombre de microsecondes qui sont passées entre le moment où un mobile (projectile généralement) franchit une base de mesure. Il n'y a même pas de limitation dans la possibilité, de l'appareillage, puisque le diapason à quarts utilisé pourrait éventuellement compter des fractions du dixième ou du centième de microseconde. On peut mesurer dans les batailles des vitesses des projectiles au mètre près avec une base de l'ordre du mètre.

Un appareillage moins employé est celui qui a servi à étudier les vitesses des éclats de bande. Une lampe s'allume à l'instant où l'éclat franchit la base et elle s'éteint lorsqu'il en sort. La trace s'enregistre sur un film tournant et la longueur est inversement proportionnelle à la vitesse. Cet appareillage simplifié fournit des vitesses au 1/100 près.

La technique des oscillographes cathodiques largement développée en vue de créer la télévision permet actuellement d'analyser le millième de microseconde, c'est-à-dire de diviser la seconde en un milliard de parties.

Les méthodes Radat qui consistent à recevoir une onde électro-magnétique très courte qui se réfléchit sur un obstacle tel qu'un avion peuvent de ce fait mesurer à l'échelle de la vitesse de la lumière (300.000 ks.) la distance de l'objet que l'on repère. La précision des mesures peut atteindre quelques dizaines de mètres seulement. Bien mieux la méthode appliquée à un projectile en mouvement fera connaître à chaque instant la vitesse de ce projectile et l'on mesure aussi d'une manière très précise et continue la résistance de l'air.

Parallèlement, la technique des enregistrements par étincelle condensée considérablement améliorée par M. Libessart surtout au cours des travaux qu'il a effectués pendant la guerre en Angleterre lui a permis de fixer des phénomènes tels que des explosions, avec des temps de pose du centième de microseconde et d'analyser les enregistrements à la précision du milliardième de seconde.

Enfin, M. Libessart signale que l'application des phénomènes de biréfringence ont rendu possible des cons-

HORLOGERIE · MOUVEMENTS · ROUES · CHATONS
ARTICLES SPÉCIAUX · MAROQUINERIE

DORAGE

Spécialité: Dorage Rose

La plus ancienne maison de la branche en Suisse

ESTOPPEY-ADDOR

BIENNE Tél. (032) 2 40 92

Nous cherchons

TERMINEUR

qualifié pour mouvements 5^{'''} cal. 976 AS,
6^{3/4}-8^{'''} cal. 123 FHF.

Faire offres à case postale 13.837, Grenchen,
Soleure.

Manufacture d'horlogerie de renommée
mondiale engagerait pour son département
d'étampage

un chef

ayant des connaissances approfondies dans
la confection et le réglage des étampes
d'horlogerie: Découpage, frappe, emboutis-
sage, rectificateurs. Le poste comprend
également la direction d'une vingtaine
d'ouvriers. Place stable et très bien rétri-
buée. Faire offres en indiquant curriculum
vitæ et prétentions sous chiffre P 10669 N,
à Publicitas Neuchâtel.

Creusages et polissages

de pierres d'horlogerie seraient sortis en
qualité très soignée, balanciers et glaces,
diamètre 70 à 200. Qualité A et B. Faire
offres avec prix sous chiffre P 3560 P,
à Publicitas Neuchâtel.

On cherche à entrer en relations avec

fabricants d'horlogerie

pour l'exportation de réveils bon marché pour l'Argen-
tine. Pressant. Offres sous chiffre G 40323 Lz, à Publicitas
Lucerne.

Mouvements, montres finies et chronographes

sont demandés par maison conventionnelle.
Paiement comptant en francs suisses. Faire
offres détaillées sous chiffre S 15251 X, à
Publicitas Genève.

Amérique centrale et du Sud

Le chef d'une importante maison suisse de
la branche horlogère se rendra prochaine-
ment en voyage d'affaire dans les Etats de
l'Amérique centrale et du Sud. Les maisons
de la branche ou des branches annexes qui
cherchent de nouvelles relations ou représen-
tations peuvent s'adresser en toute confiance
(discretion assurée) sous chiffre G 13968 Z,
à Publicitas Zurich.

tructions d'obturateurs photographiques en lumière polarisée fonctionnant en moins d'une microseconde. On fixe ainsi des phénomènes tels que l'explosion d'un projectile en montrant le soulèvement des parois et leur fissuration.

Un chronographe a été construit sur le même principe par M. Tawil et fournit une base de temps de la microseconde.

Une place à part est à faire à la radiographie instantanée, c'est-à-dire à la production d'éclairs de rayons X de grande intensité qui a rendu des services importants dans l'étude du fonctionnement des projectiles qui peuvent être radiographiés en vol.

De tels perfectionnements n'ont pu se réaliser qu'au prix d'efforts parallèles accomplis par l'industrie de précision.

(A suivre.)

Perspectives américaines

DÉPRESSION RÉELLE OU DE CARACTÈRE CORRECTIF ?

La Commission économique mixte des deux Chambres a récemment déclaré que l'enquête à laquelle elle a procédé parmi les représentants qualifiés de l'industrie et du commerce n'appuie en rien la théorie prévoyant la possibilité d'une dépression économique prochaine aux Etats-Unis. La majorité des 583 personnalités ne voit, pour cet automne, qu'une diminution très modérée des affaires.

Dans un discours prononcé devant le XI^e Congrès de la Chambre internationale de commerce, à Montreux, M. Aldrich, président de la Chase Bank, de New-York, a affirmé que l'Europe ne doit pas craindre qu'un ralentissement des affaires, aux Etats-Unis, d'un caractère « correctif », ne dégénère en une dépression réelle.

Le ralentissement en question est annoncé par le Département of Commerce : à l'entendre, les avoirs étrangers en or et en dollars, qui s'élevaient à 20 milliards de dollars, fin mars, s'épuisent rapidement et « les exportations américaines diminueront progressivement au cours du dernier trimestre de 1947 ».

Dans son Rapport économique semestriel, lu devant le Congrès, le président Truman dit qu'il est du devoir de l'Union de soutenir le plan Marshall, même s'il risque d'en résulter une pression inflationniste dans le pays. « Le danger d'une dépression, dit-il, semblable à celle qui s'est produite après la première guerre mondiale, subsiste. Il faut mettre fin à la persistante augmentation des prix et même faire diminuer ceux qui ont déjà augmenté de façon inquiétante depuis 1946. Une série de mesures tendant à égaliser les prix s'impose, si l'on veut assurer un rendement maximum à notre économie de paix. Grâce à notre puissant potentiel de production, de beaucoup supérieur à celui d'avant guerre, nous pouvons améliorer notre standard de vie et produire assez pour exporter. Accordons des prêts à l'étranger dans la mesure où nos exportations diminueront au cours de cette année. »

Le « Journal of Commerce » publie, dans un récent éditorial, une étude sur le marché des valeurs. Le professeur Bogen, rappelant les nouveaux cours-records enregistrés ces jours derniers, note que, dans la première phase de la hausse, les achats de la clientèle

étaient basés sur la croyance que le ralentissement prévu des affaires, serait de peu d'ampleur et relativement court. Mais, le nouveau contrat accordé aux ouvriers des charbonnages a provoqué une modification psychologique importante. On s'aperçoit maintenant que la hausse des salaires va relancer derechef les prêts. Cette phase de la « spirale d'inflation » ajournera la réduction des affaires pour un certain temps, mais elle la rendra beaucoup plus sévère au moment où elle se produira que ce n'eût été le cas autrement.

Cette dernière évolution paraît affecter l'esprit de résistance du peuple américain. Jusqu'à l'automne dernier, celui-ci n'admettait pas l'augmentation des prix. Ceci se traduisait par des grèves d'acheteurs. Elles furent l'un des facteurs les plus utiles de déflation et du maintien de la capacité d'achat. Aujourd'hui, une sorte de découragement s'empare de larges couches de la population. On entend assez souvent cette expression désabusée : « A quoi bon ? ».

Si ce fatalisme, ce sentiment de l'inutilité de l'effort, devait s'accroître, si l'on se faisait à l'idée qu'il est plus simple de ne pas batailler pour la conservation du prix de revient et d'admettre, en revanche, les augmentations de salaires demandées sous menace de grève, en les incorporant aux prix de vente acceptés de guerre lasse par l'acheteur, on risquerait d'aller droit à la crise redoutable qui suivit la première guerre mondiale.

Il est encore possible qu'on assiste à un sursaut de l'opinion publique et que, dans un acte de foi dont on eut maints exemples, les Américains rétablissent à temps la situation.

Si ce ne devait pas être le cas, on imagine les effets qu'une telle crise infligerait au plan Marshall et à la reconstruction européenne.

Elle aurait une conséquence plus grave encore. Moscou, en ennemi du capitalisme, attend la crise américaine depuis longtemps. Jusqu'ici, il s'étonne de la remarquable reconversion des Etats-Unis. Si sa thèse, au lieu de recevoir ce démenti, s'avérait maintenant, le Kremlin marquerait, sur le plan politique, un point tragiquement significatif pour l'Occident. cb.

Remarques sur les ressorts de barillet

Dura Power (Elgin)

Les Américains fabriquent actuellement un ressort inoxydable et non magnétique, dont l'alliage elgiloy est constitué de : cobalt, chrome, nickel, molybdène, manganèse, fer, carbon, beryllium.

Ce ressort le « Dura Power » n'a que des qualités selon la réclame qui se fait.

Le travail ci-dessous étant poursuivi depuis quelques mois, il m'a semblé qu'il pourrait intéresser les horlogers.

Le ressort est de couleur gris terne et présente une cassure à texture assez grossière. Lorsque la lame est

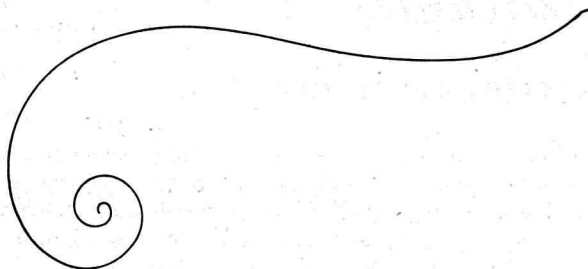


Fig. 1. - Ressort « Dura Power » (Elgin). Longueur 445 mm, hauteur 1,675 mm épaisseur 0,184 mm. Forme avant estrapadage.

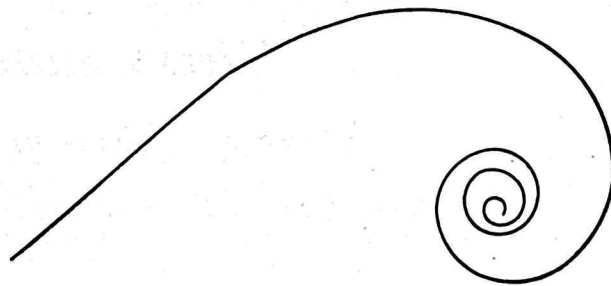


Fig. 4. - Forme que prend le ressort figure 3, après un séjour de vingt jours dans le barillet bloqué au haut.

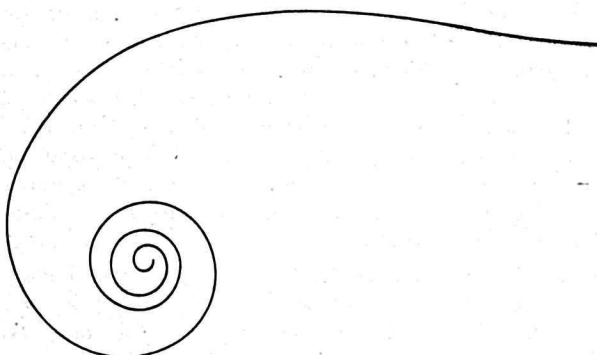


Fig. 2. - Même ressort que figure 1 après dix jours bloqué au haut dans le barillet.

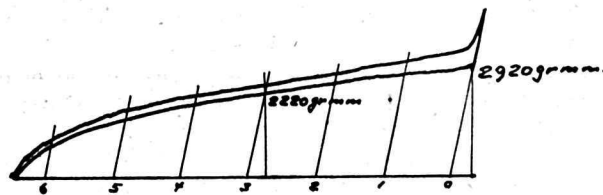


Fig. 5. - Diagramme du ressort de la figure 1.

rompue par pliage, les deux parties sont tenues l'une à l'autre par une pellicule superficielle, particularité qui ne se présente pas lorsque le ressort est en acier.

Les deux surfaces du ressort sont lisses, par contre les deux côtés suivant l'épaisseur sont grossiers et restés tels qu'on les obtient par découpage (fig. 7) pour obtenir la hauteur, les arêtes sont demeurées vives.

La bride genre « elgin » est soudée en un point et non pas rivée comme cela se pratique habituellement. Les ressorts sont demi renversés.

Une communication a été présentée à ce sujet à la dernière assemblée de la Société suisse de Chronométrie à La Chaux-de-Fonds par le distingué directeur adjoint du L. R. H. Dr H. Mugueli.



Fig. 3. - Ressort « Dura Power » (Elgin). Longueur 184 mm, hauteur 1,286 mm, épaisseur 0,076 mm.

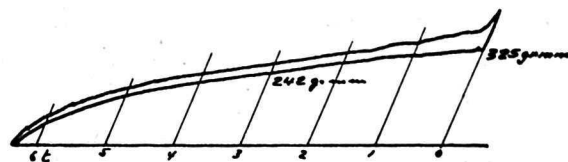


Fig. 6. - Diagramme du ressort de la figure 3.

Après avoir estropadé deux ressorts et maintenu bloqué au haut pendant dix jours pour le premier et vingt jours pour le second, ils se sont faiblement rendus et déformés. On distingue néanmoins, par la forme, qu'ils étaient renversés. La chute de leur moment de force après ce laps de temps n'est que de 3 % environ.

L'allure des diagrammes (figures 5 et 6) montre que le développement n'est pas très bon et que la chute du moment de force après trois tours de développement est considérable.

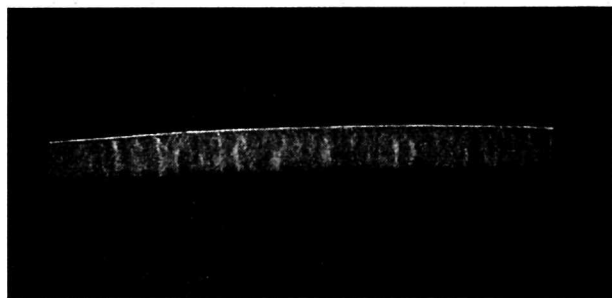


Fig. 7. - Vue suivant l'épaisseur du ressort montrant les rugosités du découpage (Grossissement environ 44 fois).

Il ressort des figures 8-9-10 que le ressort acier qui a été traité presque de la même façon que les ressorts inoxydables s'est plus rendu, ce qui a provoqué au haut une chute du moment de force d'environ 10 %. Notons que dans les trois cas on a comme rapport entre le diamètre de la bonde et l'épaisseur du ressort 30.

On pourrait améliorer sensiblement le travail et le rendement de ces ressorts inoxydables en les terminant convenablement, en arrondissant et polissant leurs bords, en modifiant la hauteur du coquillon.

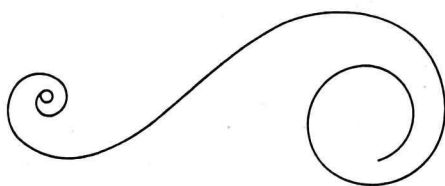


Fig. 8. - Ressort acier. Longueur 270 mm, hauteur 1,40 mm, épaisseur 0,09 mm.

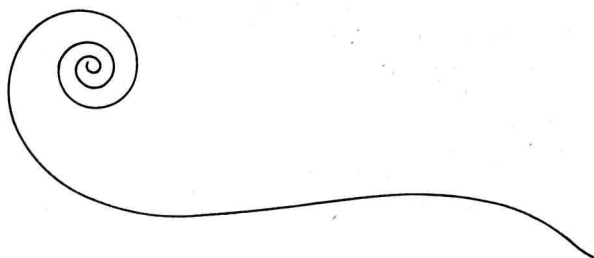


Fig. 9. - Même ressort que figure 8, après avoir été estropadé vingt fois au haut maintenu un mois dans le barillet.

Il était intéressant de les comparer avec un ressort en acier, malheureusement les dimensions de ce dernier ne correspondent pas à ceux du n° 3 et d'autre part il est renversé.

Le diagramme du développement de ce dernier ressort est beau, régulier et la chute du moment de force après trois tours sensiblement plus faible que celle trouvée pour les ressorts « Dura Power ».

La détermination du coefficient d'élasticité de ces nouveaux ressorts en fonction de leur moment au haut donne 17.300 et 18.200 kg/mm², donc un coefficient plus fort que celui des ressorts inoxydables employés à ce jour, mais on est loin des 21.000 kg/mm² donnés par l'acier.

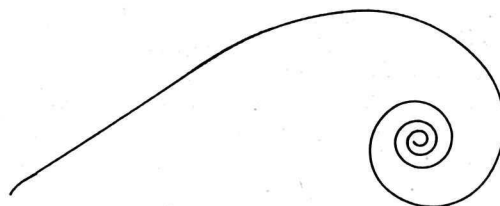


Fig. 10. - Même ressort que figure 8 et 9, mais étant encore resté armé et bloqué au haut pendant quinze jours.

Il faudrait donc, pour obtenir un même moment avec ces nouveaux ressorts, augmenter leur épaisseur d'environ 9 %, ce qui fait qu'un ressort d'acier de 0,10 mm. d'épaisseur nécessite, si l'on veut maintenir le moment de force, un ressort inoxydable d'épaisseur 0,109 mm. soit 0,11 mm.

Le ressort d'acier conservera sa prédominance aussi longtemps qu'il n'existera pas un alliage dont le coefficient d'élasticité s'approche sensiblement des 21.000 kg/mm².

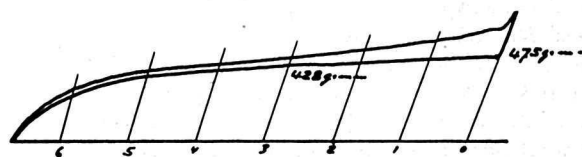


Fig. 11. - Diagramme obtenu avec le ressort de la figure 8.

Ces ressorts sont néanmoins un progrès sur ce qui a été fait à ce jour, ils ont l'avantage qui est indéniable d'être inoxydables, non magnétiques.

Une remarque, ces trois ressorts sont munis à leur extrémité d'une même bride, qui étant mieux adaptée pour le ressort d'acier, lui donne un bon développement. La bride dite « elgin » bien dimensionnée donne de bons résultats, mais ne vaut pas la bride Coulerly.

La Chaux-de-Fonds, juin 1947.

Fridolin WIGET.

Interdiction d'importation en Argentine

LA SUISSE PARTICULIÈREMENT AFFECTÉE

Les nouvelles d'Argentine ne sont guère réconfortantes. Depuis quelques jours se succèdent, sans répit, des interdictions à l'importation.

Ce furent tout d'abord les textiles, notamment les soieries, qu'atteignit l'embargo sur les devises prononcé par la Banque centrale d'Argentine. Avec les moteurs électriques, les machines textiles, les parfums, essences et cosmétiques, 40 % des exportations suisses se trouvent affectées. Une semaine ne s'était pas écoulée, que l'horlogerie était frappée à son tour, soit encore 20 % des ventes totales de la Suisse à la grande république sud-américaine. Il s'agit de montres pour dames et messieurs, en métal précieux ou ordinaire, ainsi que d'horloges de tous types. Au surplus, la Fabrique n'est pas la seule à se plaindre des nouvelles dispositions de Buenos-Aires ; celles-ci concernent également les ventilateurs électriques, les chapeaux, les motocyclettes et cycles, les instruments de musique, les jouets et les meubles et tous corps éclairants. Enfin, voici un nouveau train de restrictions concernant maintenant les machines à filer et à tisser, ce qui représente encore 12 % de l'exportation suisse, sur la base de 1946. Comme on peut le calculer, c'est une diminution portant, au bas mot, sur les deux-tiers de notre exportation en Argentine et, plus probablement encore, sur les trois-quarts !

La mesure n'a évidemment pas été prise contre nous seulement. On la dit provisoire. Mais, si elle est rapportée, les autorités la transformeront certainement en contingentement.

La politique économique de l'Argentine n'est pas des plus claires. On cherche à se l'expliquer. A la Chambre, un député de l'opposition a posé, récemment, une « petite question », comme on dit chez nous, se rapportant à la politique monétaire de la Banque centrale. Il voulait connaître les raisons de la rapide réduction du stock-or et devises de l'institut officiel et de l'augmentation parallèle de la circulation papier. Il ne s'est pas déclaré satisfait par les communiqués de la Banque répétant, à dates fixes, qu'aucune dévaluation du peso n'est en vue. A quoi il faut tout de même répondre que le relèvement du cours des devises à l'importation de nombreuses marchandises, de 16 % dans la plupart des cas, correspond pratiquement à une diminution équivalente de la valeur du peso, au moins pour les catégories de marchandises en question.

Mais, quelle est précisément la situation de la Banque centrale ?

L'or et les devises que celle-ci possède atteignent leur maximum (6,2 milliards de pesos) le 30 septembre 1946. Depuis, le recul est manifeste : 5,8 milliards au 31 décembre ; 5,6 au 31 janvier ; 5,4 au 28 février ; 5,1 au 15 avril et moins de 4,9 le 15 mai, dernière statistique à disposition. Depuis, des avions ont transporté, à répétition reprises, de l'or aux Etats-Unis.

Dans le même laps de temps, la circulation fiduciaire a passé de 3,7 milliards de pesos à 4,3.

Ainsi, l'inflation se poursuit sans arrêt. Elle peut paraître d'autant plus étonnante que l'Argentine réalise de grands bénéfices sur son commerce extérieur. L'actif était de 688 millions de pesos pour le dernier trimestre de 1946 et pour le semestre allant d'octobre à mars écoulé, de plus d'un milliard.

Toutefois, c'est à la même époque que l'Argentine opère de gros remboursements de sa dette et qu'elle rachète les obligations de l'Union Telefonica : le total, de 900 millions, correspond à peu près à la perte en or et en devises.

Cette indication n'explique pas ce qu'est devenu le milliard réalisé par la balance active du commerce extérieur. Il faut d'ailleurs dire que le bénéfice n'existe guère sur le papier pour toute une série de pays, la France, la Belgique, le Danemark ou l'Espagne, dont l'Argentine a crédité les livraisons. D'autre part, cette dernière ne peut mettre à profit que de façon très limitée les avantages qu'elle obtient de son principal client : l'Angleterre. Où le commerce est libre, avec les pays du bloc-dollar, notamment les Etats-Unis, la balance est passive, et souvent fortement ! Vis-à-vis de l'Union nord-américaine seule, le déficit s'éleva à 665 millions de pesos en 1946 et il doit couvrir assez exactement la perte d'un milliard en or et en devises pour la période que nous avons considérée plus haut.

Ainsi, ce n'est pas entièrement de la faute du gouvernement de Buenos-Aires si l'évolution monétaire en Argentine présente les caractères précités. Cependant, l'intervention constante de l'Etat dans les affaires gêne considérablement celles-ci. On la rend même responsable de l'engorgement des ports, en raison des formalités et de la paperasserie seules qu'elle provoque.

Les mesures sociales du gouvernement auraient aussi conduit à une réduction du travail industriel que le président Perón estime lui-même à 40 %, et contre laquelle il commence à lutter. Y.

Commerce extérieur

MEXIQUE

PROHIBITIONS D'IMPORTATION ET MAJORATION DE DROITS DE DOUANE

Aux termes d'une communication télégraphique du Mexique, le Gouvernement mexicain a prohibé, avec effet immédiat, mais à titre temporaire, l'importation de certaines marchandises considérées comme non essentielles ou somptuaires. Les marchandises déjà expédiées, et les marchandises commandées ferme avant le 18 mai ou pour lesquelles des acomptes ont été versés, ne tombent pas sous l'application de ces interdictions, à condition qu'elles arrivent à destination au Mexique avant le 15 octobre 1947.

La prohibition d'importation concerne entre autres les montres de poche et les montres-bracelets, les appa-

reils radiophoniques et les gramophones, la bijouterie réelle et fausse de tout genre, un certain nombre de produits textiles, les vins et les spiritueux, les cosmétiques et les parfumeries.

En même temps, les droits de douane pour certaines marchandises ont été majorés avec effet à partir du 26 juillet 1947 ; selon les renseignements parvenus jusqu'ici, les articles frappés par ces majorations n'intéressent que peu l'industrie d'exportation suisse.

PÉROU

LICENCES D'IMPORTATION ET OCTROI DE DEVISES

Aux termes d'une communication du Pérou, le « Conseil supérieur du commerce extérieur » a ordonné, avec effet au 10 juillet 1947, que les marchandises rangées dans les catégories « B » et « C » peuvent être importées sans licence d'importation. Comme par le passé, ces marchandises ne peuvent cependant être payées qu'avec des devises achetées au marché libre.

En revanche, le dit conseil a publié une liste des marchandises, dont l'importation est désormais prohibée. Cette mesure concerne, entre autres, les parfumeries des numéros (nouveau tarif douanier) 1016, 1029 et 1030, les articles en cuir des nos 1425-1429, les articles de passementerie en soie du no 1525, les broderies du no 1649, des produits textiles de divers genres, les bijouteries des nos 2323-2331, les automobiles des nos 2961-2964 et les montres du no 3151. Les maisons désirant importer des articles prohibés peuvent présenter une demande au « Conseil supérieur du commerce extérieur » pour l'obtention d'un contingent d'importation ; si le dit conseil le juge opportun, il sera accédé, à la demande.

Les importateurs présentant une demande pour l'importation de marchandises de la catégorie « A », avec attribution de devises au change officiel, doivent déposer auprès de la Banque centrale du Pérou 10 % de la valeur des marchandises à importer, comme garantie que le permis d'importation sera utilisé pour l'importation des articles mentionnés dans le permis.

Le commerce extérieur pendant le premier semestre 1947

Le mouvement du commerce extérieur de la Suisse s'est maintenu constamment à un niveau relativement élevé pendant les six premiers mois de l'année en cours. Cependant, diverses marchandises enregistrent un ralentissement d'importation vers la fin de la période considérée, tandis que les sorties ont continué de progresser en valeur. Les importations atteignent 2223,8 millions de francs, c'est-à-dire 591 millions (+ 36,2 %) de plus que la période comparative de l'année précédente. En revanche, les quantités de marchandises importées se sont accrues de 30 % environ ; toutefois, considérées d'après les chiffres absolus, elles sont encore inférieures à celles d'avant guerre, vu que les entrées de produits lourds de grande consommation, tels que les céréales et le charbon, s'inscrivent bien au-dessous du niveau de 1938. Les exportations des mois de janvier

à juin 1947 se chiffrent par 1593,1 millions de francs contre 1150,9 millions dans la période correspondante de l'année dernière. En l'occurrence, le volume des marchandises exportées ne s'est pas modifié sensiblement, en ce sens que simultanément à une augmentation des envois de produits de grande valeur (montres, machines, textiles, produits chimico-pharmaceutiques, etc.) on note un fléchissement de ceux de pommes de terre et de baraques en bois.

Malgré le fort solde passif de notre balance commerciale (630,7 millions de francs), le pourcentage des sorties couvrant les entrées est approximativement le même que l'année précédente. Comparativement à l'avant-guerre, la relation entre les importations et les exportations a évolué en faveur des premières, en raison des grands besoins différés du pays. Seuls nos envois de produits fabriqués à l'étranger surpassent ceux importés, tandis que le commerce extérieur des denrées alimentaires et des matières premières enregistre constamment un fort excédent d'importation.

Communications

PRESCRIPTION DE L'IMPOT ANTICIPÉ DE 1944 ET DE L'IMPOT POUR LA DÉFENSE NATIONALE PERÇU A LA SOURCE DE 1943 A 1944

L'Administration fédérale des contributions rappelle que le droit au remboursement de l'impôt anticipé qui a été déduit des intérêts et dividendes échus en 1944 s'éteint le 31 décembre 1947. Il en est de même du remboursement de l'impôt pour la défense nationale perçu à la source des années 1943 et 1944. Il est recommandé aux ayants droit qui n'ont pas encore demandé le remboursement de ces impôts de présenter leur requête au plus tôt.

Les personnes morales, les sociétés en nom collectif et en commandite doivent adresser leurs demandes de remboursement de l'impôt anticipé et éventuellement de l'impôt pour la défense nationale perçu à la source à l'Administration fédérale des contributions, rue Fédérale 32, à Berne.

Les personnes physiques présenteront leurs demandes d'imputation de l'impôt anticipé de 1944 à l'autorité fiscale du canton où elles étaient domiciliées le 1er janvier 1945.

Les demandes présentées ou remises à la poste après le 31 décembre 1947 et concernant les années 1943 et 1944 ne peuvent plus être prises en considération.



PROTEXO

L'UN DES MEILLEURS BRACELETS QUI AIENT JAMAIS ÉTÉ FABRIQUÉS EN MATIÈRE PLASTIQUE.

Maintenant, avec la nouvelle boucle brevetée AUTOMATIQUE « PROTEX », il dépasse vos prévisions.

PROTEXO, en Argentine et aux U. S. A., s'appelle DURALON.

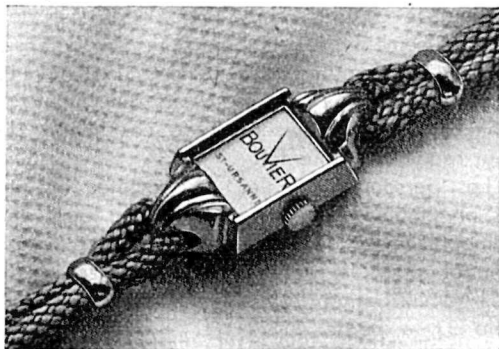
Promenade du Pin, 1

TECHNIQUE HORLOGÈRE REYMOND, GENÈVE

Promenade du Pin, 1

Boîtes Bouvier s.a.

SAINT-URSANNE



Réf. 2900



Réf. 2750

L'étiquette d'une montre de qualité
n'est jamais trop soignée

Gern & Cie

FABRIQUE D'ÉTIQUETTES
NEUCHÂTEL

met à votre disposition son bureau technique pour
toute étude de projets. Plus de 20 ans d'expérience

*Fournitures.
Exportation
pour tous pays*

FABRIQUE DE PIVOTAGES
EMILE VAUTHIER & FILS
DOMBRESSON

**VISITAGE
APPROFONDI**

WATCH STONES CO. S.A.
THOUNE SUISSE

NOTZ & CO. S.A.
BIENNE

**ACIER
SANDVIK**

ACIER EN BANDES, FIL ACIER
POUR L'INDUSTRIE HORLOGÈRE

ACIER POUR OUTILS

ACIER INOXYDABLE **AVESTA**
POUR BOITES DE MONTRES

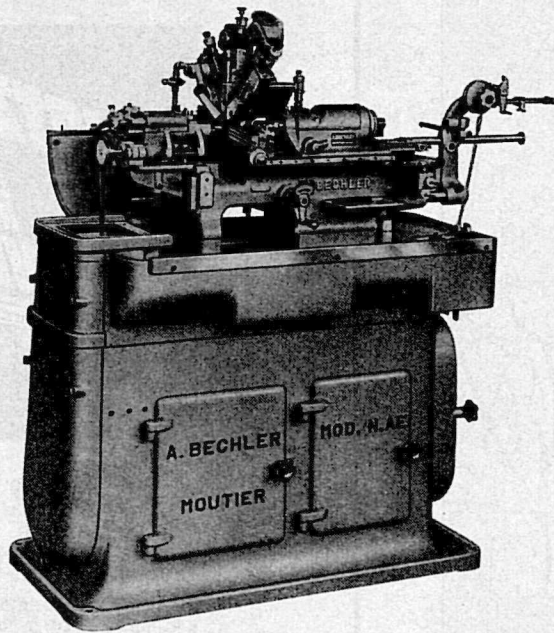
BURINS DE DÉCOLLETAGES
EN MÉTAL DUR **COROMANT**

**Machines
à nettoyer**
les pièces d'horlogerie

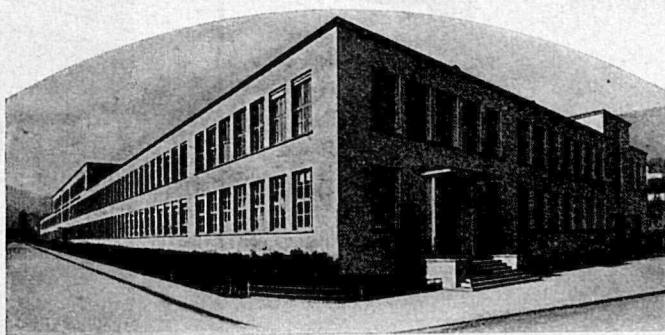
ROTH FRÈRES
GENÈVE

La boîte de belle coupe

Stila S.A.
FABRIQUE DE BOITES. LA CHAUX-DE-FONDS



Du nouveau : « **L'ISOMATIC** »
la machine à décolleter au 1/1000 de mm.
(un millième de millimètre)



ANDRÉ BECHLER
FABRIQUE DE MACHINES MOUTIER
SUISSE